

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 18 JUILLET 2023

L'an deux-mille vingt-trois, le dix-huit Juillet, à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Grémévillers, convoqué le 4 Juillet 2023, s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Olivier ANCELIN, Maire.

Nombre de Conseiller Municipaux en exercice : 11

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 7

Qui ont pris part au vote : 8

Etaient Présents : Mrs ANCELIN Olivier, LUGINBÜHL Fabrice, MAQUAIRE Jérémy, TELLIER Emmanuel, BLOND Eric et Mmes TERNISIEN Nathalie et VANDAMME Frédérique

Absents excusés : HOUET Grégory représenté par LUGINBÜHL Fabrice, GODIN Sandrine, DESANGLOIS Amélie et LEULLIER Christian

Secrétaire de séance : AREVALO Emilie

Le procès-verbal de la dernière réunion est arrêté et signé.

ORDRE DU JOUR :

- **CCPV : CONVENTION D'IMPLANTATION ET D'USAGE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE**
- **CCPV : RAPPORT ANNUEL 2022**
- **DELIBERATION ARRETANT LE TABLEAU DES CHEMINS RURAUX DE LA COMMUNE**
- **MOTION DE SOUTIEN AU COLLEGE DE MARSEILLE EN BEAUVAISIS**

2023-15

I – CCPV : CONVENTION D'IMPLANTATION ET D'USAGE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement communautaire de collecte des déchets ménagers et assimilés,

La collecte du verre et des papiers/cartons est effectuée par l'intermédiaire de bornes d'apport volontaire installées dans chaque commune.

Dans l'optique de formaliser le partenariat entre les communes et la CCPV, il est proposé de définir dans une convention les modalités d'implantation et d'usage des points d'apport volontaire.

Considérant que l'objet de la convention reprend les principes fondamentaux en vigueur et les actualise au regard des retours d'expérience ;

Considérant que la convention est conclue pour une durée de dix ans, renouvelée par tacite reconduction d'année en année.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE le Maire à signer la convention d'implantation et d'usage des points d'apport volontaire ci-annexée et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente convention.

2023-16

II – CCPV : RAPPORT ANNUEL 2022

Le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service déchets de la Picardie Verte, est adopté à l'unanimité des membres présents.

2023-17

III – DELIBERATION ARRETANT LE TABLEAU DES CHEMINS RURAUX DE LA COMMUNE

VU la Délibération en date du 22 Février 2022 par laquelle le Conseil Municipal confiait à l'Association pour la conservation et la protection des chemins ruraux, la mission de procéder au recensement des chemins ruraux présents sur le territoire de la Commune.

CONSIDERANT l'intérêt de connaître et de préserver les limites de ces chemins ruraux.

CONSIDERANT que certains avec le temps ont pu se voir diminuer, voir disparaître.

CONSIDERANT qu'en date du 15 Novembre 2022, l'Association a fourni un dossier complet recensant 16 787.38m de chemins ruraux sur la Commune et un plan de gestion de ces mêmes chemins.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des Membres présents, après en avoir pris connaissance, APPROUVE le tableau récapitulatif des chemins ruraux.

2023-18

IV – MOTION DE SOUTIEN AU COLLEGE DE MARSEILLE EN BEAUVAISIS

Le Conseil Municipal,

VU les difficultés rencontrées par le Collège Philéas Lebesgue de Marseille-en-Beauvais, qui est l'établissement accueillant les enfants de Grémévillers, menacé d'une fermeture de classe à la rentrée 2023/2024, par l'Inspection Académique et le refus d'un poste supplémentaire d'AED (assistant d'éducation) par le Rectorat.

CONSIDERANT l'augmentation du nombre d'élèves accueillis dans cet établissement à la rentrée 2023/2024 et le nombre d'élèves par classe très élevé en cas de fermeture

CONSIDERANT l'intérêt des élèves et du corps enseignant pour un enseignement de qualité

DECIDE, à l'unanimité des Membres présents,

d'apporter son soutien aux démarches et aux revendications du GIPE et de la Mairie de Marseille en Beauvaisis, afin qu'aucune classe ne soit fermée et qu'un poste d'Assistant d'Education supplémentaire puisse être octroyé à l'établissement.

Questions et informations diverses :

- Point sur les travaux d'aménagement de voirie Rues des Godins et Bourbon qui se sont terminés. Une réunion de réception de chantier va avoir lieu dans les jours à venir.
- L'occasion s'étant présenté, des travaux de réparations de voiries ont été réalisés en parallèle des travaux d'aménagement de voirie Rues des Godins et Bourbon.
- Que faire des lanternes qui ont été démontées de l'éclairage public ? La question fera l'objet d'une délibération lors de la prochaine réunion.
- M. MAQUAIRE signale qu'en tant que piéteur il va procéder à la régulation des rats-gondins à la mare de Grémévillers.
- Lecture par M. Le Maire d'un courrier envoyé en copie à la Mairie par un administré de Choqueuse et destiné à la SAS Chapelle St Jean.
- Discussion sur un projet de délibération sur la modification du RIFSEP à soumettre au Centre de Gestion avant validation lors d'une prochaine réunion.

Séance close à 21h00

Le Maire, O. ANCELIN



La Secrétaire, E. AREVALO